

1. Intitulé du certificat**Exécuter les tâches administratives à l'aide de l'outil bureautique et contrôler les chantiers (CONTROLTRAV)****Constituant le métier de Contrôleur/Contrôleuse de travaux**⁽¹⁾ dans la langue d'origine**2. Traduction de l'intitulé du certificat****Uitvoeren van administratieve taken met behulp van hulpmiddelen voor kantoorautomatisering en controle van werkplekken (CONTROLTRAV) Samenstellen van het beroep van bouwopzichter
Verwaltungsaufgaben mithilfe von Bürokommunikationsmitteln erledigen und Baustellen kontrollieren (CONTROLTRAV). Bestandteil des Berufsbildes Baukontrolleur/in****Carrying out administrative tasks using office automation tools and controlling worksites (CONTROLTRAV) Constituting the occupation of Works Supervisor**⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.**3. Éléments de compétences acquis**

- Le titulaire de l'attestation de compétences est capable de :
- Exécuter les tâches administratives du contrôle des chantiers.
- Recueillir l'information relative aux chantiers
- Répondre aux demandes d'information spécifiques aux chantiers en cours
- Traiter les demandes du public
- Transmettre des instructions concernant la tâche à effectuer
- Rassembler les documents relatifs aux travaux à réaliser
- Gérer les documents relatifs au chantier (rapport de réception du matériel, journal de chantier, plaintes et demandes d'informations relatives aux chantiers)
- Transmettre les informations au dirigeant
- Gérer ses priorités dans les limites de sa fonction
- Rédiger ou compléter un compte rendu
- Gérer et transmettre par liens informatiques les fichiers numériques (photos, plans, schémas)
-
- Contrôler les chantiers par secteur géographique
- Identifier les différents intervenants du chantier (ouvriers, sous-traitants, coordinateurs de sécurité, etc.)
- Contrôler la signalisation et l'exécution des travaux
- Vérifier les quantités et spécificités de matériaux utilisés par rapport à ceux prescrits
- Signaler les dommages (mauvaises exécutions de l'entreprise, dommages faits aux tiers)
- Gérer en première ligne les troubles de voisinage
- Gérer les situations non conformes (les signaler, réagir de façon appropriée et en assurer le suivi)

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

La nomenclature et la codification du ROME sont utilisées par les différents services publics de l'emploi en Belgique.

•Le contrôleur/la contrôleuse de travaux (L'adjoint/l'adjointe) assure, sur des chantiers d'importance variable, le contrôle du respect des dispositions et des prescriptions du cahier des charges et des réglementations en vigueur dans le domaine spécifique de l'unité administrative concernée et sous la responsabilité du fonctionnaire dirigeant

du chantier. Il/elle contribue au bon fonctionnement de l'administration et véhicule les valeurs d'un service public de qualité en veillant à ce que les travaux publics soient exécutés conformément aux exigences techniques et légales fixées par le pouvoir adjudicateur.

(¹) Rubrique facultative

(*) Note explicative

Le Supplément au certificat complète l'information figurant sur le certificat. Ce document n'a aucune valeur légale. Son format est basé sur la Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision n° 2241/2004/CE.

© Union européenne, 2002-2020

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur

Consortium de validation des compétences, service public
Rue de Stalle 67
1180 Bruxelles
Belgique
Tel : 00.32.2.371.74.40
www.validationdescompetences.be

Nom et statut de l'autorité de tutelle responsable de l'organisme certificateur

Les gouvernements de la Région wallonne, de la communauté française et de la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale

Niveau du certificat

Niveau 4 du CFC et du CEC(EQF)

Système de notation / conditions d'octroi

Évaluation binaire « réussi / non réussi » établie en référence à des critères d'évaluation (norme) dont tous doivent être rencontrés pour satisfaire à l'épreuve.

Accès au niveau suivant d'éducation/de formation

§4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein de ces institutions. Le Titre de compétence donne lieu à la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par les Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences.

Accords internationaux

Neant

Base légale

Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (21 mars 2019)

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
École/centre de formation		h/sem
Apprentissage en contexte professionnel	100%	La durée de l'épreuve de validation est de 3h
Apprentissage non formel validé		
Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat/titre/diplôme		
Niveau d'entrée requis		
Information complémentaire		
www.europass.eu www.validationdescompetences.be		